Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009) **Heft:** 1837

Artikel: Convenance ou concordance : il faut choisir : pas de modification de la

composition politique du Conseil fédéral le 16 septembre

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Convenance ou concordance : il faut choisir

Pas de modification de la composition politique du Conseil fédéral le 16 septembre

Jean-Daniel Delley (11 septembre 2009)

Christian Levrat, le président du parti socialiste suisse, et une majorité de son groupe parlementaire manifestent une préférence marquée pour le candidat démocrate-chrétien Urs Schwaller. Quand bien même ce dernier, comme on pouvait s'y attendre, a clairement refusé de se positionner plus à gauche en échange du soutien socialiste. Dès lors on peine à comprendre le jeu des enchères auquel se livrent les socialistes.

Certes la personnalité des candidats et leurs options ne sont pas négligeables. Encore faut-il regarder de près pour détecter les nuances politiques qui distinguent le radical neuchâtelois du démocratechrétien fribourgeois.

L'enjeu premier de cette élection complémentaire est ailleurs. C'est de la sauvegarde de la concordance comme

principe de gouvernement qu'il s'agit (cf. DP 1806). Or de concordance, il n'en est guère question dans cette campagne. Rien ne justifie de modifier la composition politique du Conseil fédéral à l'occasion de cette élection complémentaire. Ni une modification significative du rapport des forces, ni un retournement soudain du parti radical qui, à l'exemple de l'UDC, se serait mis à pratiquer une opposition systématique l'excluant dès lors de la gestion exécutive. L'équilibre des forces devrait donc conduire à élire un (libéral-)radical.

On peut comprendre le désir démocrate-chrétien de retrouver son deuxième siège. Mais l'échec du PDC en 2003 – Ruth Metzler fut alors éjectée du Conseil fédéral – incombe aux démocrates-chrétiens euxmêmes dont certains députés n'ont pas hésité alors à donner leur voix à Christoph Blocher. S'ils veulent réparer cette erreur, c'est à l'UDC qu'ils devront s'attaquer en 2011.

On peut également comprendre la tentation socialiste de soutenir un candidat quelque peu plus social que son concurrent radical. Mais succomber à cette tentation risque de coûter cher à terme. Si la composition politique du Conseil fédéral résulte à l'avenir de telles considérations, le principe de convenance se substituera à celui de la concordance. A ce jeu, les socialistes ne peuvent que perdre. Surtout on voit mal comment pourrait fonctionner un gouvernement issu d'une telle noce à Thomas : c'est précisément la concordance qui permet au Conseil fédéral de gouverner, privé qu'il est d'une majorité parlementaire automatique et soumis au contrôle incessant du peuple.

L'heure de la réforme institutionnelle

Derrière l'élection complémentaire de mercredi 16 septembre le débat institutionnel

André Gavillet (13 septembre 2009)

2009, annus horribilis. Pas nécessaire d'énumérer les malheurs des Helvètes. Ils sont de l'ordre de la mémoire immédiate.

En regard, l'élection d'un conseiller fédéral semble déphasée. On aimerait qu'elle soit une prise en compte des déboires nationaux, une réponse, une réaction. Mais ce n'est qu'une élection complémentaire et non pas le choix d'un homme providentiel. De quel droit tiendrait-il un discours de rupture ? Il ne sera qu'un

septième de l'exécutif. De surcroît, ses grands électeurs, les parlementaires de l'Assemblée fédérale, sont en place. On ne saurait les prendre à rebrousseconvictions.

L'affrontement insolite des